

Compte rendu CONSEIL DE QUARTIER DES COUTURES

Jeudi 26 MARS 2015

Elus présents :

Le maire Tony Di Martino

El Miloud Kanfoudi : Maire-adjoint (démocratie locale et des conseils de quartier, éducation populaire)

Catherine Denis : Maire-adjointe (cadre de vie, propreté, tourisme)

Christiane Pesci : Maire-adjointe (environnement, agenda 21, développement durable)

Marie Colou : Maire-adjointe (aménagement, politique de la ville, urbanisme)

Marie Laure Brossier : déléguée à la communication, ville numérique, relations publiques

Olivier Taravella : délégué aux finances et marchés publics, président de la commission d'appel d'offres

Référents présents:

Nathalie Mangeot

Jeannine Haiduc

Catherine Dufour

Fodé Soumah

Ce Conseil de Quartier a été principalement consacré aux questions concernant le budget primitif 2015 de Bagnolet.

- 1) **Budget primitif 2015**
- 2) **Organisation du conseil de Quartier**
- 3) **Questions diverses**

Avant de répondre aux questions de l'ordre du jour, Monsieur **El Miloud Kanfoudi**, maire adjoint chargé de la démocratie locale, a annoncé la réactivation de l'instance Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D).

Cette instance sera chargée de rechercher des réponses adaptées aux situations locales pour une meilleure coordination des acteurs en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.

Il a invité chaque conseil de quartier de Bagnolet à siéger à cette instance avec deux représentants : un titulaire et un suppléant qui auront pour mission de faire le lien entre le Conseil de Quartier et le C.L.S.P.D. La première réunion de lancement de cette instance aura lieu le Vendredi 29 mai à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

Après cette annonce, Monsieur Taravella, délégué aux finances et marchés publics, président de la commission d'appel d'offres, a donné, au nom de la majorité municipale, les réponses suivantes aux questions préparées et posées par les référents. **Les débats ont été conduits par Nathalie Mangeot.**

La Ville de Bagnolet a bénéficié, à la demande de la municipalité, d'un audit financier dont le résultat s'avère catastrophique notamment pour les choix cruciaux de dépenses d'investissement nécessaires pour les années à venir.

Les orientations budgétaires relèvent néanmoins de choix politiques. C'est pourquoi nous souhaitons avoir des réponses les plus précises possibles sur les questions que nous nous posons pour le quartier des coutures.

- *Quand aura lieu l'adoption des comptes administratifs 2014 (qui doit avoir lieu avant le 30 mai), a-t-on déjà une idée de son état ?*

Olivier Taravella :

L'adoption des comptes administratifs 2014 doit avoir lieu avant le 30 juin mais nous en avons déjà une vision à 95 % (ce qui restera à faire étant marginal). Le compte de gestion présentera un compte positif de 1,5 millions sur les charges de fonctionnement et de 2 millions sur les charges d'investissement soit un total de 3,5 millions. Le budget est coupé en deux : le fonctionnement et l'investissement, c'est ici le budget d'investissement qui est touché. Il faut savoir que des dépenses courantes comme la réfection d'une toiture ou l'entretien courant entrent dans le budget d'investissement et non de fonctionnement.

1) Budget primitif 2015

- L'étude de l'audit démontre que les écritures comptables ont été souvent erronées et adoptées entre 2008 et 2013 malgré les comptes administratifs non sincères.

° Pourquoi l'opposition de l'époque n'a-t-elle jamais porté plainte pour mauvaise gestion de la commune, dépenses inconsidérées etc ?

Olivier Taravella :

Cela n'est pas si simple et les plaintes doivent être précises, mais je laisse la parole aux élus qui étaient dans l'opposition.

Les élus présents assurent s'être toujours opposés aux budgets.

Dès 2012, Tony Di Martino a alerté de manière très officielle le préfet de Seine Saint Denis pour demander la mise sous tutelle de la ville. Marie-Laure Brossier, par le biais de l'association « ESSOR PARISIEN », a dénoncé les dérives et les comportements irresponsables de l'ancien maire et de l'ancienne majorité avec plusieurs centaines de vidéos prises au cours des conseils municipaux. De la même manière, Christiane Pesci a toujours voté contre les budgets de l'ancienne municipalité et Mohamed Hakem a très tôt dénoncé les dérives de l'ancienne majorité.

Le droit français laisse néanmoins les élus agir en démocratie et un des arguments du Préfet pour ne pas accéder à cette demande est qu'à chaque vote de budget et d'adoption de comptes administratifs, 33 élus de la majorité ont voté pour, contre seulement 6 voix de l'opposition...

Q : Quels sont les garde-fous ? Le préfet n'a-t-il pas, malgré tout, une responsabilité ?

Olivier Taravella :

Oui, on peut considérer que l'Etat a été défaillant dans cette affaire. Mais si l'on regarde la jurisprudence sur la saisine du tribunal administratif dans ce type de situation cela n'est pas très encourageant : sur 10 saisines, le Conseil d'Etat a débouté les demandeurs 9 fois.

La stratégie de la municipalité de Bagnolet consiste donc à rappeler cette responsabilité pour négocier plus facilement des aides.

Nous ferons par ailleurs en sorte que cela ne puisse plus jamais se reproduire en tout cas sous cette mandature.

°Nous souhaiterions plus de détails sur les 5 plaintes qui ont finalement été déposées et si elles concernent uniquement des anciens élus ou bien aussi des agents comptables de la ville ?

Olivier Taravella :

Nous devons respecter les secrets de l'instruction et la présomption d'innocence mais nous pouvons vous dire 3 anciens élus (dont un encore en activité) et deux cadres de la ville font l'objet d'une plainte pour détournement de fonds publics et abus de biens sociaux. Un juge d'instruction est en passe d'être nommé. En ce qui concerne les comptables c'est assez difficile car ceux-ci doivent respecter leur devoir de réserve auprès des élus. Ils ont agi en accord avec le Trésor public. Ils ont une obligation de loyauté vis-à-vis des élus, ce même si certaines opérations leur semblent étranges.

- L'étude de l'audit démontre aussi que sur les 34 emprunts en cours (dont environ 80 % d'encours risqués), 57,5 % d'entre eux ont été contractés (pour un montant de 61 Millions) avec Dexia.

°Toute cette partie concerne-t-elle des emprunts dits « toxiques » ?

Olivier Taravella :

La Ville de Bagnolet a 112 Millions d'euros d'encours de dette dont 45 % a été contracté entre 2008 et 2014. La partie des emprunts toxiques concerne 20,5 millions d'euros.

Ces emprunts ont été essentiellement contractés pour couvrir les coûts pharaoniques de construction du nouveau centre administratif et du groupe scolaire Joliot Curie.

°La ville de Bagnolet s'est-elle engagée dans un contentieux pour la part des emprunts dits « toxiques » et quel en est le terme ?

Olivier Taravella :

Oui, la ville a engagé un contentieux avec Dexia dont les avoirs ont aujourd'hui été repris par la SFIL qui est chargée de traiter ces emprunts. Plusieurs échanges de mémoires ont été eu lieu entre nos conseils et ceux de la SFIL avec une prochaine échéance devant le juge au mois de juin.

Où en est la renégociation des emprunts et quel est le terme de ces négociations ?

Après trois rounds de négociations avec la SFIL (ex-Dexia) nous avons obtenu un taux fixe qui se situera entre 3,10 et 3,20 % et une pénalité de 1.375.000 euros (contre 7 millions demandés par la banque au départ) payables sur 20 ans. Nous avons également obtenu un emprunt de 6 millions à **taux** de 3,10 % afin de financer l'investissement courant (entretien du bâti par exemple). Le vote de cet accord et donc sa finalisation aura lieu lors du Conseil Municipal du 8 avril prochain.

Nous allons travailler à la restructuration de l'ensemble de la dette mais nous souhaitons tout d'abord finaliser les accords sur les emprunts toxiques afin d'obtenir un peu de confiance de la part des banques.

Les deux dépenses d'investissement qui ont largement **plombé** la ville sont la Construction du Centre Administratif et du groupe scolaire Joliot Curie. Il faut aussi inscrire en dépenses d'investissement les 7 millions de cession du gymnase Jean Reneault (cette cession ayant été titrée par l'ancienne municipalité alors que la vente n'a pas eu lieu).

Deux personnes demandent à parler de l'avenir : Maintenant que vous êtes bien installés dans un grand hôtel de ville qu'allez-vous faire ? Finalement à quoi a servi tout cet argent ?

Encore une fois à la construction du projet pharaonique du Centre administratif et au Groupe scolaire Joliot Curie.

La zone qui se trouve autour de l'hôtel de ville est une zone d'aménagement concertée (Benoît Hure), la participation de la ville se situera à hauteur de 15 millions d'euros (déjà financés par des cessions de bâtiments), le reste étant couvert par les ventes immobilières. Cela va permettre de rénover l'ancien hôtel de ville par exemple et de retrouver la salle des mariages et sa boiserie du XIXème siècle. Chacun peut participer aux ateliers citoyens pour donner son avis pour le réaménagement de la place autour de l'hôtel de ville.

- L'étude de l'audit démontre aussi un taux d'épargne brute extrêmement faible (environ 2%) et un encours très élevé

°A-t-on pu évaluer quelle serait la capacité d'emprunt de la ville dans les 5 ans à venir ? Ou cette capacité est-elle nulle ?

°N'est-il pas prévu d'augmenter les impôts en 2016 ?

Olivier Taravella

Le coût de la dette pèse pour 11 à 15 millions sur le passif de la ville. Il faut emprunter le même montant que l'on rembourse.

La capacité d'emprunt est liée à la confiance entre les banques et la ville qui doit être crédible. Compte tenu de la situation financière très dégradée dans laquelle nous avons trouvé la ville, notre crédibilité était très entamée. Les banques ne s'engagent que si les projets de la ville sont sérieux, justifiés et surtout cofinancés par l'Etat et la Région par exemple. Il faut aussi que la ville soit en mesure de fournir des plans d'économies sur certains postes de dépenses.

C'est notamment le cas dans la gestion des ressources humaines : il ne s'agit pas de licenciement mais d'être au plus près des besoins des services par un déploiement en interne (il faut savoir par exemple que l'ancien maire a recruté 90 contractuels sur 1086 employés municipaux, dans les 6 derniers mois de son mandat pour un coût de 2 millions d'euros).

La municipalité a recruté des cadres importants qui manquaient pour la gestion des agents comme un DRH et un directeur des services techniques.

Des économies seront aussi réalisées en adaptant le parc de véhicules aux besoins effectifs des services et par la baisse de cout d'entretien (ré-internalisation de certains entretiens), l'achat de deux cars d'occasion pour un cout de 120 000 € au lieu de les louer à l'année pour 80 000 € ce qui permet de réaliser une économie de 400 000 € sur la durée de la mandature. La création d'une direction de commande publique qui regroupera toutes les commandes de fournitures de la commune contribuera aussi à faire des économies. Si ces mesures sont respectées et qu'une volonté de sérieux est clairement visible, alors les banques vous écoutent avec plus d'attention. La nouvelle municipalité bénéficie aujourd'hui d'une oreille plus attentive de la part des prêteurs car les projets présentés sont sérieux et bien ciblés. L'objectif est de ne pas emprunter, hors opérations spéciales, plus de capital qu'elle ne rembourse afin de maîtriser la dette. Par ailleurs, la nouvelle municipalité a rétabli la confiance avec de nombreux prestataires qui ne croyaient plus dans la parole de la ville ayant attendu longtemps avant d'être réglés. Là aussi, la situation s'est nettement améliorée tout en demeurant critique.

Notre souhait est de ne pas augmenter les impôts tout au long de la mandature, nous espérons y parvenir.

- Sur la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

°Le budget primitif 2014 tablait sur la non application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, y-a-t-il eu des décisions modificatives pour l'organisation du goûter ?

Olivier Taravella :

Oui, il y a bien entendu eu une décision modificative au budget. Les chiffres que nous pouvons donner par rapport au budget 2014 sont ceux du premier trimestre 2014 (les budgets fonctionnant sur l'année civile, l'année scolaire, elle, allant de septembre à août) :

350.000 euros pour la masse salariale et 250.000 pour la « fourniture » du goûter. Il est à noter que ce goûter n'était pas payant pour les parents et que la municipalité n'était pas obligée de le proposer. Il y a eu un recrutement hâtif, entre juin et août, d'intervenants peu formés, la rentrée prochaine sera mieux préparée.

°On nous a annoncé un coût pour l'année scolaire 2014-2015 de 600.000 € masse salariale incluse, la part complémentaire du fonds d'amorçage sera prolongée pour l'année 2015-2016, comme la municipalité l'annonce dans le débat d'orientation budgétaire 2015. Le groupe de travail sur les TAP table sur une fréquentation d'environ 3000 élèves.

La subvention sera, par élève et par an pour l'année 2015-2016, de 50 € (fonds d'amorçage forfaitaire) + 40 € (majoration forfaitaire) + 54 € (financement CAF sur présentation d'un PEDT) soit 144 € par enfant et par an x 3000 = 432.000 €

Quel est le budget prévu par la municipalité pour les TAP de l'année 2015-2016 ?

Olivier TARAVELLA

Le mode de calcul n'est pas tout à fait le bon. Si la majoration forfaitaire de 40€ qui est réservée à 250 communes les plus pauvres, dont nous ne faisons pas partie, nous a été promise après discussions avec le Préfet, nous en attendons toujours la réalité. Quant aux 53 € de la CAF, ils sont versés en fonction du nombre d'enfants participant aux TAP et non du nombre total d'enfants scolarisés, et après validation du plan éducatif territorial. Ainsi, nous ne connaissons finement le montant de cette dotation qu'après la validation de notre PEDT. Par ailleurs, ces recettes ne peuvent être intégrées au budget de la ville qu'une fois notifiée officiellement, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les dépenses afférentes seront donc inscrites à l'aune en décision modificative. Mais, d'ores et déjà, un coût prévisionnel des rythmes pour la masse salariale a été intégré dans le budget à hauteur de 700.000€, de 400.000€ pour le goûter jusqu'au mois de juin et 120.000€ supplémentaires sont prévus pour amorcer les TAP du dernier trimestre (sept-déc) en attendant la notification des aides de l'Etat.

°Quelles prévisions pour la rentrée 2016-2017 sachant que la majoration forfaitaire ne sera probablement pas prorogée une seconde fois, ce qui ramènera la subvention (sur la même base de fréquentation) à 312 .000 € ?

Olivier Taravella :

Nous ne connaissons le sort de la majoration forfaitaire qu'au moment de la loi de finances en octobre prochain. Nous construirons nos prévisions en fonction du dernier trimestre 2015 qui sera le premier à intégrer les nouveaux TAP.

- Sur le PRNQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) :

°Le projet intercommunal de PNRQAD concerne 3 îlots du quartier des coutures (Jules Ferry, Robespierre, Etienne Dole). Quelle est la nouvelle élue missionnée ?

Marie Colou :

C'est Madame Danielle Senez, élue de Bagnolet, qui a repris la vice-présidence « Rénovation urbaine, habitat insalubre » au sein de la Communauté d'Agglomération « Est –Ensemble ».

°Quelle sera la priorité donnée au financement de ce projet sachant que le programme ANRU tel qu'il avait été envisagé (financement à hauteur de 29 M€ par la ville) est inenvisageable sans une baisse importante des dépenses de fonctionnement ou une hausse d'impôts ?

Marie Colou et Olivier Taravella :

Le financement n'est pas de 29 M € mais de 15,8 M €. Le déficit d'opération de 7 M € sera financé à 50% par « Est Ensemble » et 50% par la ville à hauteur de 200 000 euros par an sur 15 ans (soit 3 000 000 Euros) et par des cessions de terrains à usage non public (pour 4 millions). Une réunion est prévue en mai à ce sujet. Les travaux qui ont pris du retard débiteront en 2016 pour une fin envisagée en 2021.

- Sur le PRU (Plan de Rénovation Urbaine) :

Nous notons que le choix de la Municipalité est d'orienter tous ses efforts sur les quartiers de La noue et des Malassis.

°Le tableau du programme budgétaire de rénovation prévu entre 2014 et 2018 (4 exercices) montre un total de dépenses de 66.781.836 € face à un total de recettes de 50.529.380 €, comment la municipalité pense-t-elle arriver à l'équilibre en fin de programme (-16.252.456 € sur la projection actuelle) ?

Ce programme est en effet consacré à la rénovation des quartiers très dégradés de La Noue et des Malassis, il permettra de rénover près d'un tiers des logements de ces deux quartiers et leur voirie. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le financement des 16 Millions qui permettront d'atteindre l'équilibre.

- Sur le Groupe Scolaire Jules Ferry :

°La municipalité a annoncé un budget de 154 000 € d'études, peut-on avoir plus d'information sur la décomposition de ce budget ou bien ce budget correspond-il uniquement au règlement de l'audit du bureau de contrôle effectué sur le groupe scolaire en février 2015 ?

°Il est noté dans le débat d'orientation budgétaire 2015 que « 1,5M€ seront consacrés à l'entretien du patrimoine bâti » et « 300.000 € supplémentaires pour l'agrandissement du groupe scolaire Jules Ferry ». Ces 300.000€ correspondent-ils à l'investissement prévu pour la mise aux normes d'ici la rentrée 2015 des bâtiments attenants à l'école afin de permettre leur mise à disposition ou bien la municipalité considère-t-elle ces 300.000 € comme le budget global destiné à la rénovation et l'agrandissement du groupe prévu pour la rentrée 2017 (auquel cas ce montant nous semblerait très insuffisant) ?

Par ailleurs les 154.000 € d'études sont-ils rattachés à ce budget de 300.000 € ?

°Enfin ne serait-il pas souhaitable de faire entrer la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire Jules Ferry dans le cadre d'un PRU ?

La rénovation ne peut pas entrer dans le cadre d'un PRU.

155.000 euros seront consacrés en 2015 aux études sur le bâti du groupe scolaire (diagnostics divers), mais aussi aux études topographiques et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ceci afin d'aboutir à un chiffrage et à la rédaction d'un cahier des charges en concertation avec un groupe de

travail composé des directeurs d'école et de parents d'élèves. Une réserve d'environ 2 millions d'euros sera constituée pour les travaux.

Une partie de l'agrandissement du groupe scolaire se fera dans le cadre du PNRQAD. Le PNRQAD dans le cadre de la construction de logements nouveaux prévoit la création de classes correspondant aux enfants qui seront amenés par les futures constructions (calcul scientifique nombres de logement avec typologie d'appt = X enfants). Ainsi une participation sur la création de deux classes va être envisagée. Pour le reste, nous avons demandé l'inscription du projet dans le cadre du Contrat de Projet Etat-région 2015-2020, ainsi qu'une participation de la région.

- Sur la voirie :

° Nous ne notons aucun effort ciblé pour le quartier des Coutures dans le budget 2015. Nous avons déjà évoqué de nombreux problèmes de voirie lors du dernier conseil de quartier. Peut-on avoir connaissance de la part du budget général de 400.000 € qui sera consacrée à l'entretien des voies et la tenue de campagne des nids de poules dans le quartier des coutures ?

Olivier Taravella :

Le budget de 400.000 euros n'est en effet pas fléché, nous avons conscience que le quartier des Coutures n'est pas dans un très bon état mais c'est le cas un peu partout dans Bagnole. Nous avons augmenté de manière considérable la taxe d'aménagement payée par les entreprises qui font des travaux immobiliers dans la ville afin de pouvoir mieux financer l'amélioration de la **voirie**.

La Mairie a lancé la rénovation de la rue de la Dhuys et de l'avenue de Stalingrad. La municipalité est en train de monter un plan de **voirie** qui s'étalera sur toute la mandature.

2) Organisation du Conseil de quartier :

- Une boîte mail a été créée pour permettre d'entrer en contact avec les référents du conseil de quartier (questions, idées, projets...) : lescouturesbagnolelet@yahoo.com

Nous souhaiterions que cette information soit relayée dans le magazine de Bagnolet ainsi que le nom des référents du Conseil de Quartier

- Dans le même ordre d'idée, nous avons demandé lors de la première réunion des référents à ce qu'une boîte aux lettres soit mise à la disposition des habitants au Centre de quartier. Quand cela pourra être mis en place ?

A partir du lundi 30 avril, le centre social des coutures va mettre en place en son sein une boîte aux lettres pour le Conseil de quartier.

- Les référents se réuniront à nouveau début juin puis mi-septembre.

- Nous souhaiterions que ces informations puissent être relayées dans le journal municipal dans un espace consacré aux conseils de quartier.

3) Questions diverses :

- La fête du Quartier des coutures aura lieu le 31 mai, un appel à participation/projet a eu lieu le 25 mars à 19H00 : pour toute question envoyer un mail à alain.cochois@ville-bagnolet.fr

Q : Quand on construit un nouveau logement, combien doit –on construire de places de parking ?

R : Pour un logement il faut prévoir 0,8 place de parking

Q : Y aurait-il des partenariats public-privé, qui sont ruineux ?

R : Non

Q : A la rentrée 2015, le groupe scolaire Jules Ferry pourra-t-il utiliser les locaux dits « Pietragalla » ?

R : tout dépend de l'état dans lequel nous allons récupérer ces locaux.

Q : Et les TAGS ?

R : un budget de 100.000 euro sera consacré à « détaguer »

Ainsi, des conventions avec les bailleurs seront mises en place dans les semaines à venir afin que chaque recoin de la ville puisse bénéficier de ce service. Les particuliers, entreprises, commerçants, désireux d'y faire appel pourront se rapprocher des services de la Mairie qui répertorieront l'ensemble des demandes.

- Le 1^{er} enlèvement sera gratuit, le coût sera entièrement pris en charge par la ville.
- Tout enlèvement supplémentaire sur une façade protégée par un traitement préventif sera mis à la charge des propriétaires moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 100€.
- Tout enlèvement supplémentaire sur une façade non protégée sera mis à la charge des propriétaires moyennant une tarification à l'acte de 10 €/m².

Les référents ont remercié le Maire Tony Di Martino, les élus présents à cette réunion pour la qualité des échanges entre eux et les habitants du quartier. Ont également été remerciés les agents du service de la démocratie locale.